



Autres possibilités de dons dématérialisés « hors collecte »

Sur le site internet de la BA67 vous trouverez 2 possibilités pour effectuer des dons dématérialisés.

Accès au site BA67 :

Dans votre navigateur saisir l'adresse <https://ba67.banquealimentaire.org>

Ou rechercher sur le web : Banque Alimentaire du Bas-Rhin

The screenshot shows the website's homepage with a navigation bar, a main banner with the logo and 'AIDEZ NOUS' button, and a grid of service categories. Below this is a news section titled 'Parce que la solidarité doit rester une priorité !' with a photo of two people wearing masks. To the right of the news is a callout for 'COLLECTE NATIONALE 2020' with contact information for Illkirch Graffenstaden.

Parce que la solidarité doit rester une priorité !

COLLECTE NATIONALE 2020

Du fait de la situation sanitaire et pour la protection des bénévoles, la BA67 a décidé de faire une collecte dématérialisée.

ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Du lundi au vendredi de 8h à 12h
9 rue de l'industrie
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

03 88 40 30 40

Vous pouvez faire un don :

- lors de votre passage en caisse dans les magasins qui participent
- en ligne [[ici](#)]
- par chèque (adresse ci-contre)

[LIRE LA SUITE >](#)

Suivez-nous !

1- Don financier en ligne (*) par Carte Bancaire cliquer sur [[ici](#)] et suivre les instructions

(*) Plateforme « HelloAsso » de paiement sécurisé avec cryptage SSL des données bancaires



- 2- Envoie d'un chèque à l'ordre de la « Banque Alimentaire du Bas-Rhin » à l'adresse indiquée en fournissant impérativement vos coordonnées (*2) afin que la BA puisse vous remercier et vous faire parvenir un reçu fiscal.

(*2) *Particulier : Nom/Prénom, date naissance, adresse, mail.*

Organisme/Entreprise : Société, Nom/Prénom, date de naissance, adresse, mail.

Rappel adresse BA67 :

Banque Alimentaire du Bas-Rhin

9 rue de l'Industrie

67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Les fonds récoltés serviront à acheter des denrées alimentaires permettant de couvrir les besoins à venir et assurer la continuité des missions de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin.

Informations fiscalité

Le don à Banque Alimentaire du Bas-Rhin ouvre droit à une réduction fiscale car il remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Particulier

Particulier : Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 75% du montant de votre don, dans la limite de 1000€ de don par an. Au delà, la réduction est de 66% du montant du don dans la limite de 20% de votre revenu net imposable, avec possibilité de report de l'excédent sur un total de 5 ans. Si vous êtes redevable de l'impôt sur la fortune immobilière, vous bénéficiez d'une réduction de votre IFI égale à 75 % du montant de votre don, dans la limite de 50 000 euros. Attention la fraction de don ayant donné lieu à réduction d'IFI, ne peut ouvrir droit, parallèlement, à réduction d'IR. Lorsque le don est éligible aux deux dispositifs, le donateur pourra choisir l'un ou l'autre ou bien décider de ventiler son don.

Organisme / Entreprise

Entreprise : l'ensemble des versements à Banque Alimentaire du Bas-Rhin permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du montant de ces versements, plafonnée à 20000€ ou 5 % (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise. En cas de dépassement de plafond, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants.